Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 34 (1896)
Heft: 44

Artikel: Un vis-à-vis
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-195809

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

que tous les ordres soient donnés à l'avance, et le service assez bien organisé pour qu'elle n'ait plus à s'en occuper. Rien n'est plus désobligeant que d'arriver dans une maison sans trouver la maîtresse prête à vous recevoir. Rien n'est plus ridicule que de la voir quitter ses convives pour se rendre à la cuisine, à l'office ou à la salle à manger.

A mesure que les invités arrivent au salon, on les présente à ceux des assistants qui ne les connaissent pas. On fait cette présentation en nommant successivement les deux personnes qu'on veut mettre en rapport, et, le cas échéant, en indiquant en quelques mots les points de contact qu'elles peuvent avoir, de façon à rendre ensuite leur conversation facile.

Quand on annonce que *madame est servie*, la maîtresse de la maison offre elle-même sa main à l'homme le plus haut placé parmi les invités, ou, à défaut d'un personnage, à l'homme le plus âgé, pour le prier de la conduire à table. Et le maître de la maison offre son bras à la dame à laquelle il doit le plus de respect, comme position ou comme âge. C'est manquer de savoir-vivre que de s'offrir de soi-même pour conduire à table la maîtresse de la maison.

C'est le maître de la maison qui alors passe le premier, et la maîtresse de la maison doit marcher la dernière, après tout le monde.

Le maître et la maîtresse de la maison se placent au milieu de la table et vis-à-vis l'un de l'autre.

Si la maîtresse de la maison est veuve, c'est à son père, à son oncle ou à un vieil ami qu'elle doit donner cette place de vis-à-vis.

Quant aux convives, les personnes auxquelles le maître et la maîtresse de la maison ont donné le bras pour venir dans la salle à manger, sont toujours placés à la droite de ceux-ci, et pour les autres, ils doivent trouver leur nom écrit sur une petite carte placée sur leur serviette.

Une preuve de savoir-faire chez une maîtresse de maison est la façon dont elle sait assortir ses convives, comme position sociale, comme manière de voir, de penser, de sentir. Le contraire entraîne toujours du froid et une certaine contrainte qu'il faut savoir éviter.

Le service de table varie suivant le dîner que l'on veut offrir et le nombre des convives. Un dîner de six personnes pouvant être considéré comme un dîner intime, ne sera pas composé comme un dîner de 12 personnes, et qui devient déjà un grand dîner. Dans ce dernier cas ce sont les domestiques qui doivent faire le service de la table.

On doit suivre, en servant le potage, le même ordre que pour les places; mais dans le courant du dîner, on peut le rompre et offrir tantôt à l'un, tantôt à l'autre, et réparer en quelque sorte, et sans affectation, l'inégalité sociale qui doit disparaître dans la gaîté d'un repas.

Chaque assiette doit être accompagnée d'un couvert. Le couteau et la cuiller doivent être placés à la droite de l'assiette, le couteau posé sur le porte-couteau; la fourchette à gauche. Le verre en avant de l'assiette. Si l'on doit servir des vins fins pendant le dîner, les verres qui leur sont destinés seront également placés à l'avance sur la table.

Les serviettes, posées sur chaque assiette, peuvent être ployées d'une manière gracieuse, mais pas trop recherchée, ce qui sent le restaurant.

L'usage de servir à la mode russe s'établit de plus en plus. Cette mode consiste à couvrir la table, pour tout le temps du dîner, de plats de dessert, d'entremets et de vases de fleurs. Les mets ne paraissent pas sur la table; ils sont découpés par un domestique dans une pièce voisine ou dans un angle de la salle à manger. Ils sont ensuite portés dans leur ordre de service à chaque convive. Cette manière de servir n'est guère convenable, car la vue est pour beaucoup dans le plaisir qu'on prend à manger de bons mets. Il est préférable de les faire d'abord paraître, puis de les enlever pour les découper. Ceci n'empêche pas le dessert et les fleurs de couvrir la table.

Devant la maîtresse de la maison est placé un réchaud sur lequel tous les plats paraissent à tour de rôle; ainsi, pendant qu'on mange le potage, figure sur ce réchaud son relevé en poisson ou en viande; on ôte ce relevé pour le servir et on le remplace par ce qui doit être mangé après; ainsi de suite.

Le domestique sert chaque convive dans l'ordre des places d'honneur qu'ils occupent à table, et par conséquent en commençant par la personne assise à droite du maître de la maison, s'il y a des dames; puis à la personne qui est assise à sa gauche; et dans un dîner où il n'y aurait que des hommes pour invités, on commencerait par celui qui est placé à la droite de la maîtresse de la maison, puis à gauche, et ainsi de suite.

Le domestique doit présenter le plat au convive, du côté gauche, en lui nommant les mets qu'il lui offre.

C'est par le fromage que s'ouvre le dessert, puis les marrons, les confitures, les fruits et enfin les choses les plus délicates. C'est la maîtresse de maison qui fait les honneurs du dessert.

C'est la maîtresse de la maison qui saisit le moment favorable pour quitter la table aussitôt qu'on ne mange plus; elle fait un signe gracieux à ses convives, se lève en prenant le bras de l'homme qui est à sa droite et marche la première pour rentrer au salon; toutes les dames suivent en donnant le bras à leur voisin.

Le café et les liqueurs sont ordinairement servis dans le salon quelques instants après qu'on y est rentré. Cet usage est préférable à celui de servir à table; cela prolonge le dîner et le rend fatigant pour les personnes qui ne prennent pas de café; de plus, il retarde le service des domestiques, qui ne doivent rien enlever de ce qui est sur la table avant qu'on l'ait quittée. Il est insupportable de voir un domestique desservir pendant qu'on est encore à table.

Un vis-à-vis.

Un agent de police nous raconte cette singulière histoire:

Une demoiselle, qui n'est plus de première jeunesse, et qui n'a pas encore eu la bonne chance de faire un caprice, était souvent le sujet des bavardages du quartier, où plus d'une mégère espérait la voir coiffer Sainte-Catherine.

Un beau matin, elle accourt en toute hâte au poste de police et demande d'avoir un entretien particulier avec le commissaire, ce qui lui est accordé. On la fait entrer dans la petite pièce à côté et, à peine la porte est-elle refermée sur elle, qu'elle fait au commissaire cette curieuse confidence:

— Monsieur, j'ai pour vis-à-vis, dans notre rue, un personnage qui a une déplorable habitude. Imaginez-vous que chaque matin, il fait sa toilette — mais sa toilette complète — immédiatement derrière sa fenêtre, sans prendre la moindre de ces précautions qu'exigent les convenances les plus élémentaires. Faites-moi grâce des détails, monsieur le commissaire, mais c'est inouï, intolérable, scandaleux!... Je vous prie instamment d'y mettre ordre, ou je me verrai dans l'obligation de quitter un appartement que j'habite depuis nombre d'années et auquel je tiens beaucoup; car les méchantes langues du quartier ne manqueront pas de dire — si elle ne l'ont déjà fait — que je fais preuve de bien peu de délicatesse en gardant le silence sur une pareille chose.

Aussi, n'y tenant plus, je suis venue, monsieur le commissaire, solliciter votre intervention.

* * *

Après avoir écouté calmement cette histoire qui lui paraissait plus ou moins étrange, le commissaire dit à la plaignante:

— Eh bien, mademoiselle, je désire m'assurer par moi-même du fait; il y a peut-être de votre part erreur, sinon exagération.

— Erreur?... Ah! monsieur!...

— Bref, à quelle heure dois-je me transporter chez vous?...

— Entre sept et demi et huit heures du matin. C'est le moment favorable.

— Eh bien, à demain, mademoiselle. A l'honneur de vous revoir.

* * *

Le lendemain matin, à l'heure convenue, la plaignante conduisit le commissaire près de la fenêtre de sa chambre à coucher.

Il écarte légèrement le rideau, regarde attentivement à l'endroit indiqué, écarquille les yeux et n'aperçoit absolument rien derrière la fenêtre du vis-à-vis, dont les deux vitres inférieures étaient en verre dépoli.

— Je suis désolé, dit-il à la demoiselle, mais je vous affirme que je ne vois absolument rien derrière cette fenêtre; et cependant j'ai une vue excellente.

— Ah! vous ne voyez rien, reprit la demoiselle, eh bien, attendez... Montez un peu sur ce haut tabouret.

— Ah! s'il faut monter sur un tabouret pour voir quelque chose, c'est une autre affaire, mademoiselle, vous n'avez plus besoin de moi. J'ai bien l'honneur de vous saluer!

L'amœirâo et lo parapliodze.

La pluie, que le ciel nous prodigue depuis des mois d'une manière vraiment désespérante, donne un regain d'actualité à cet amusant article patois de notre regretté collaborateur M. C.-C. Dénéréaz:

Lo syndiquo dè Revirepantet avâi 'na galéza felhie que ti lè valets reluquâvont. Lè veré que l'étâi soletta d'einfants et que le dévessâi avâi on bon magot, ka lo syndiquo avâi treinta pousès dè dix quartérons, frantsès, sein comptâ la mâison et lè papâi, et quand avoué 'na dzoulia frimousse lâi a prâo à preteindrè, cein n'est pas dè mépresi; assebin lè chalands ne manquâvont pas. Permi leu, lo valet à Djan Mâ, qu'on lâi desâi Moustachon, avâi lo diablio; fasâi lo ver et lo sè aprés cllia gaupa et l'étâi dzalâo qu'on tonnerre su Sergent, que coudessâi couennâ assebin perquie et qu'étâi lo préféra dè la Zaline.

Quand y'avâi 'na danse âo finnameint on petit refredon, la sè traisont quasu dâi mans à la derrâire sautiche po la reinmenâ, et coumeint Moustachon étâi gros et foo, vu que l'étâi dein lè z'artilleu dè parque, l'avâi bintout dépondià dâo bré à Sergent, qu'étâi minçolet et on pou fémelin. La Zaline ne desâi rein et lè laissivè férè, kâ clliâo felhiès sont totès lè mêmès; quand bin l'ein amont ion, ne remâofont jamais lè z'autro po adé avâi cauquon se vegnâi à manquâ; mâ le fasâi signo dâi ge à Sergent dè bastâ po ne pas amenâ dâi tsecagnès et sè laissivè raccompagni pè lo gros, tandis que lo petit pliorâvè ein catson.

Mâ la Zaline avâi bintout espédyi lo calonier; pas petout dévant l'hotô, le lâi desâi bouna-né, sein sè laissi remola bin einteindu, et ne restâvè pas onco onna demi-hâora à batholli coumeint font lè grachâosès avoué lâo bounami.

On dévai lo né que pliovessâi à la rollie, Moustachon passâvè dévant tsi lo sydiquo et va s'achottâ déso lo reboo dâo tâi tandis la tapassâïe. Pas petout l'est quie que l'oût âovri 'na fenêtra; ye guegnè et recognâi la Zaline avoué sa galéza béretta bliantse, que lo vouâitivè et que sè recatsè, et on moment aprés, la serveinta soo que dévant que lâi apportâvè on parapliodze.

Lo tieu à Moustachon cabriolâvè dè dzouïe dè cein que la Zaline avâi dinsè pedi dè li. S'ein allâ ein sè créyeint dza lo bio fe dâo syndiquo et ein sè peinseint: « Pourro Sergent! stu iadzo porré bin t'avâi copâ l'herba dézo lè pî! »

Lo leindéman né, sè revou on bocon po reportâ lo parapliodzo, aprés l'avâi bin repettassé, kâ l'étâi vilhio; lè bets dè fai ne tegnont plie contrè lè baleinès et lo gaillâ resta tota la véprâ po cein rabistoquâ avoué lè pincès et dâo fi d'artsau. Quand l'arrevâ tsi lo syndiquo po lo rebailli, trovâ la serveinta et lâi démandâ io étâi la Zaline, que volliâvè remachâ li-mêmo. Lo gaillâ s'eimpacheintavè dè la vairè lâi férè dâi bounès grâces; mâ la serveinta qu'étâi 'na